

Adresse des citoyens Clavelle et Clément, gardes des bois et forêts dans l'Eure-et-Loir, qui font passer leurs plaques empreintes des signes de la féodalité, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens Clavelle et Clément, gardes des bois et forêts dans l'Eure-et-Loir, qui font passer leurs plaques empreintes des signes de la féodalité, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 274;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26644_t1_0274_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022



21

Les administrateurs du district de Tarbes font passer à la Convention le tableau des offrandes patriotiques de leurs administrés. Elles consistent en 717 chemises, 604 paires de draps, 27 liv. en numéraire, 342 l. 8 s. en assignats, et en autres linges utiles aux défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Tarbes, 1^{er} flor. II] (2).

« Citoyen président,

Nous t'adressons ci-joint le tableau des offrandes portées au district par les sans-culottes des communes qui le composent, et qu'ils destinent aux besoins de nos frères d'armes qui combattent sur les frontières contre les tyrans coalisés; ce tableau mérite d'être connu; nous te prions de vouloir bien le mettre sous les yeux de la Convention. Veuille recevoir les assurances de notre amitié et de notre estime. S. et F.»

BORDANAVE fils, BOUSIGUES fils, NADAUX.

[Etat des dons].

717 chemises, 63 livres de bandes, 64 livres de compresses, 604 paires 1/2 de draps, 5 paires de bas, 3 paires de souliers, 787 livres d'écharpie fine, 27 liv. en numéraire, 342 liv. 8 s. en assignats.

22

Les citoyens Clavelle (3) et Clément, gardes des bois et forêts de la République dans le département de l'Eure-et-Loir, font passer à la Convention leurs plaques empreintes des signes de la féodalité, et demandent des commissions républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[s.l.n.d.] (5).

« Citoyens représentants,

Nous vous adressons 6 plaques d'argent, et plusieurs autres en cuivre sur lesquelles sont empreintes des signes odieux de royauté, de féodalité, que les gardes des bois de la République ont arrachées des bandoulières, que le despotisme les avait décorés.

Ils jurent tous de mourir pour la liberté et l'égalité et pour défendre les propriétés qui leur sont confiées.

Ils ne veulent reconnaître que la République, une, indivisible et démocratique et d'autre signe que l'arbre chéri de la liberté au haut duquel flottera à jamais l'étendard tricolore.

(1) P.V., XXXVII, 167. Bin, 24 flor. (2° supplt); M.U., XXXIX, 376; J. Fr., n° 596; J. Sablier, n° 1314. (2) C 302. pl. 1086, p. 13, 14.

(3) Et non Gavelle. (4) P.V., XXXVII, 167 et 318. Bin, 24 flor. (2° supplt).

(5) C 302, pl. 1086, p. 12.

Ils demandent à la Convention à être décorés lorsqu'ils sont en fonctions du signe sacré de la liberté, qui doit pour l'éternité faire rentrer dans le néant les signes méprisables d'orgueil et de vanité que nous vous envoyons.

Ils demandent que la Convention veuille bien ordonner que les commissions qu'ils avaient du dernier tyran et des cy-devant nobles, desquelles ils ont fait un feu de joye avec leurs municipalités, leur soient remplacées par d'autres républicaines.

Restez fermes et inébranlables à votre poste, dignes représentants, et parachevez vos glorieux travaux pour notre bonheur commun, et que le glaive de la loi frappe les conspirateurs et les traîtres. Et nous aussi, citoyens représentants, nous resterons à notre poste et y périrons plutôt que de souffrir que l'on ne porte atteinte à la liberté et que l'on sacrifie à l'égoisme, à la malveillance et à la perversité, le dépôt qui nous est confié.

Vive la République, vive la Montagne!»

CLAVELLE (garde gai en chef), CLÉMENT (garde \hat{g}^{ai} en second).

23

La nouvelle Société populaire de Dampierre, département de la Haute-Saône, félicite la Convention d'avoir plusieurs fois sauvé la patrie, et l'invite à demeurer à son poste. Elle offre en don patriotique un cheval de 1500 liv., 100 chemises, 18 paires de bas, 6 paires de souliers, beaucoup de vieux linge, 299 liv. en assignats, 15 liv. en numéraire, 40 liv. de cuivre. Elle a distribué 120 liv. aux volontaires, et a ouvert une souscription de 200 liv. pour le même obiet.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Dampierre, 14 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Les cultivateurs et autres de Dampierre sur Salon, département de la Haute-Saône, district de Champlitte, instruisent vos sages Législateurs qu'ils ont établi dans leur commune une Société républicaine de sans-culottes. Ils consacrent les premiers moments de leur formation à féliciter et remercier nos braves montagnards d'avoir sauvé plusicurs fois la patrie. Ils les invitent à rester à leur poste jusqu'à la paix. Ils offrent à la République un cheval qu'ils viennent d'acheter 1520 livres, pour monter un de nos braves défenseurs. Ils ont déjà fait parvenir au district 100 bonnes chemises, 8 autres pour faire de la charpie; un paquet de bandes préparées et de charpie; 18 paires de bas, 6 paires de souliers neufs; 299 liv. 5 sols en assignats; 15 liv. en numéraire et 40 liv. de cuivre.

Ils ont distribué à des volontaires qui se trouvaient dans le besoin 120 liv.; ils ont une souscription ouverte de 200 liv. pour le même objet.

(2) C 302, pl. 1086, p. 3.

⁽¹⁾ P.V., XXXVII, 167. Bⁱⁿ, 24 flor. (2° suppl^t) et 25 flor.; M.U., XXXIX, 376; J. Sablier, n° 1314; J. Fr., n° 596.